

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 novembre 2023

### **CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE SAINT-LAURENT DU MARONI : LE PROJET INÉDIT SE DÉVOILE !**

Le groupement, constitué notamment de l'entreprise Pizzarotti comme mandataire et du cabinet d'architectes Architecturestudio, a été sélectionné pour réaliser la future cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni, une opération exceptionnelle par son périmètre.

Pour la première fois sur le territoire national un site unique accueillera d'ici 2027 à la fois un centre pénitentiaire, un tribunal judiciaire, une antenne du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et des unités éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le site comprendra également des espaces communs pour répondre aux besoins partagés par tous les utilisateurs tels que la restauration et la formation.



*Vue aérienne ©architecturestudio*

La création de la cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence intégré dans les accords de Guyane signés le 21 avril 2017, permettra de mettre fin à la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly et de rapprocher le service public de la justice des citoyens ouest-guyanais, par la création d'un tribunal judiciaire de plein exercice sur ce territoire en pleine expansion.

#### **CONTACT PRESSE APIJ :**

**Marion MORAES, Responsable Communication**

Tél : 01 88 28 89 16 / 06 48 16 24 73 – E-mail : [marion.moraes@apij-justice.fr](mailto:marion.moraes@apij-justice.fr)

**Pour Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice : « L'amélioration de la situation de la justice dans nos outre-mer est pour moi une priorité, ce projet exceptionnel en est la preuve indiscutable. Je suis heureux de le voir avancer concrètement car il s'agit d'une étape décisive pour l'avenir de la justice en Guyane. Pour la première fois sur le territoire national, un site unique accueillera d'ici 2027 à la fois un centre pénitentiaire, un tribunal judiciaire, une antenne du service pénitentiaire d'insertion et de probation et des unités éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette opération unique en son genre permettra à la fois plus de proximité et un meilleur accueil pour les justiciables, plus de sécurité et de meilleures conditions de travail pour nos agents pénitentiaires et une amélioration des conditions de détention ».**

La cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni constituera également l'un des éléments emblématiques du projet d'aménagement du secteur Margot, qui fait partie de l'opération d'intérêt national (OIN) de la Guyane.

Située en entrée de la ville de Saint-Laurent du Maroni, l'implantation affirmera la place de la Justice dans la cité et jouera un rôle majeur pour l'aménagement et le développement à moyen et long terme de la ville.

Ce projet, mené en étroite collaboration avec les services de la Ville, de la Préfecture et de l'Etablissement public foncier et d'aménagement de la Guyane (EPFAG), participera pleinement au développement du territoire ouest-guyanais. Outre l'ensemble des services déconcentrés du ministère de la Justice, la cité accueillera une cellule socio-économique, dispositif spécifique à ce territoire et dédié notamment au recrutement local et à l'insertion par l'activité économique.

Les exigences du cahier des charges de l'APIJ sont issues d'une programmation ambitieuse, tant sur le plan fonctionnel que technique et environnemental. Le lauréat a réussi à apporter une réponse claire aux enjeux d'insertions urbaine, paysagère et architecturale du projet dans le site, ainsi qu'à la gestion des nombreux flux qui circuleront sur la cité, offrant à terme le meilleur accueil possible des justiciables, des auxiliaires de justice et du public.

Les différentes fonctions seront réparties selon une organisation "en étoile" avec pour centre la Maison de la Cité, espace de services (restauration, hébergement temporaire, activités sportives...) pour l'ensemble des personnels du site. Le tribunal judiciaire, mariant la symbolique judiciaire et la culture locale, marquera l'entrée du site en prolongement du parc Margot. Le bâtiment réunissant la PJJ et le SPIP fera le lien entre le tribunal judiciaire et le centre pénitentiaire.

Pour ce programme d'envergure, l'APIJ a fait le choix d'un marché global de performance permettant de prendre en compte, dès les premières esquisses, les exigences d'un projet nécessairement adapté au climat guyanais.

Le projet est pensé pour limiter la consommation d'énergie grâce à sa conception bioclimatique. Le recours aux énergies renouvelables y est prépondérant :

- 50% de la consommation électrique du site sera assurée par des panneaux photovoltaïques ;
- 80% de la production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des énergies renouvelables.

Le contrat associe le prestataire en charge de l'exploitation et de la maintenance future des bâtiments dès leur conception. Cette disposition est le gage d'une exploitation et d'une préservation des ouvrages et des équipements optimaux.

## **En savoir plus sur l'opération**

**Groupement :** Pizzarotti (**mandataire**), architecturestudio, Ingerop, CS Ingénierie, Equans Ineo, Axima, Sodexo

### **Calendrier du projet**

- 2017 : Accords de Guyane

- 2018 : choix du site de projet
- 2020-2023 : procédure de passation du marché global de performance comprenant la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance
- 2027 : livraison

### Les chiffres clés du projet

- 40 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur 25 hectares
- 595 postes de travail
- 150 000 heures d'insertion

### Tribunal judiciaire

- 3 grandes salles d'audience
- 9 salles d'audience de cabinet

### Centre pénitentiaire

- 495 places
- 2 quartiers maisons d'arrêt et 1 quartier centre de détention hommes
- 1 quartier maisons d'arrêt et 1 quartier centre de détention femmes
- 1 quartier pour mineurs
- Un quartier de semi-liberté ; un quartier confiance ; une unité pour détenus violents ; un SMPR
- Une unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) de la Protection judiciaire de la jeunesse
- 1 unité éducative **d'hébergement** diversifié (**UEHD**) de la Protection judiciaire de la jeunesse

### Le projet en images

## DOMAINE JUDICIAIRE



*Vue du tribunal depuis l'entrée de la cité ©architecturestudio*



*Vue depuis la salle des pas perdus © architecturestudio*



*Vue de la grande salle d'audience pénale ©architecturestudio*



*Vue depuis un bureau ©architecturestudio*

## DOMAINE PÉNITENTIAIRE



*Vue sur l'accès visiteur de la porte d'entrée principale (PEP) © architecturestudio*



*Vue à l'entrée d'une unité d'hébergement en maison d'arrêt ©architecturestudio*



*Vue d'une cellule individuelle en quartier centre de détention ©architecturestudio*



*Parloirs ©architecturestudio*

## **Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)**



*Vue depuis l'accueil de la PJJ ©architecturestudio*



*Vue depuis l'accueil du SPIP ©architecturestudio*

## MAISON DE LA CITÉ



*Vue de la maison de la cité ©architecturestudio*



*Vue depuis la salle du restaurant ©architecturestudio*

### **A propos de l'APIJ**

**L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)** est un établissement public à caractère administratif rattaché au ministère de la Justice. L'APIJ a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, et les écoles de formation du ministère sur tout le territoire national. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

**Pour en savoir plus :** [www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)